



VILLE DE
LA GRAND'CROIX

PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

PROJET EDUCATIF

Accueil collectif de mineurs à dominante sportive « Activ'Sports »

I / PREAMBULE

La Grand' Croix, une ville aux portes du Pilat.

A 339 mètres d'altitude se trouve la ville de La Grand' Croix qui compte à ce jour plus de 5000 habitants. Située en région Auvergne Rhône-Alpes, au sud-est du département de la Loire, cette commune se distingue par son cadre naturel et verdoyant.

La Grand' Croix, désormais commune du canton de Rive de Gier, s'étend sur une superficie de 405 hectares. Son atout principal réside dans sa proximité avec le parc naturel du Pilat.

C'est une municipalité active, qui cherche à donner à la ville une dimension humaine et sociale. Ce projet s'inscrit dans une volonté permanente d'améliorer la qualité et la diversité des services rendus à la population.

II / CONSTAT

Nous avons mis en place en 2009 l'action « Activ'été », dont le principe était de proposer aux enfants de la commune des activités gratuites et à la carte durant 2 semaines au mois de juillet. Ces activités étaient, chacune, pratiquées sur 1 séance d'une heure ou une heure et demie.

Cette action nous a montré qu'il y a une réelle demande en matière d'activités physiques et sportives sur la commune pendant la période estivale.

Cependant, notre fonctionnement ne correspondait pas pleinement à la demande, notamment en matière d'amplitude horaire.

Ce constat nous a conduit à une réflexion quant à l'évolution de notre action « Activ'été ».

Cette réflexion nous a amené à la mise en place d'un nouveau projet plus ambitieux, proposant désormais aux habitants de notre commune et des communes extérieures, un accueil collectif de mineurs à dominante sportive « Activ'Sports »

Celui-ci nous a permis, d'accueillir depuis 2010, des enfants de 7 à 15 ans, puis de 8 à 17 ans à partir de l'été 2016, sur des mini-stages sportifs et culturels de 1 à 3 jours. Ces stages se déroulent sur des journées complètes de 8h30 à 17h30 avec parfois le repas et la possibilité de profiter de l'accueil du matin et du soir, respectivement de 8h00 à 8h30 et de 17h30 à 18h00.

Cette formule a permis à un maximum de familles de participer à notre action en offrant une amplitude horaire plus importante, mais aussi en proposant des tarifs dégressifs en fonction du quotient familial et du nombre d'enfants inscrits de la même famille.

A noter qu'au sein de la commune, le centre social propose aussi depuis plusieurs années un accueil collectif de mineurs. Il est donc important pour la Mairie de ne pas le concurrencer, mais au contraire de proposer une formule différente et complémentaire. Les enfants peuvent alors s'inscrire à leur gré, en alternance, au centre social et au service des sports de la Mairie.

« Une nouvelle évolution pour 2018 ! »

Été 2017, nos 8 ans d'expérience dans l'organisation de stages sportifs nous ont permis de comprendre encore mieux les demandes des familles (parents et enfants) en terme de loisirs.

C'est pourquoi nous pensons que le moment est venu de proposer des formules stages avec hébergement. Ces séjours courts à but sportif, extension de notre accueil collectif de mineurs, permettront de proposer des activités pour lesquelles la pratique nécessite de se déplacer bien au-delà des frontières de notre département. Ainsi, il devient alors obligatoire de mettre en place des séjours avec hébergement.

Ces séjours pourront être organisés sur les vacances d'hiver, de Pâques ou d'été, en complément de nos stages sans hébergement et en fonction de la demande du public et des objectifs du service.

III / ORIENTATION EDUCATIVE

Notre accueil collectif de mineurs à dominante sportive a pour objectif d'organiser des loisirs pour tous, de promouvoir les activités sportives et culturelles et de proposer une action éducative en complément de l'école.

Pour une démarche de qualité, nous souhaitons développer un lieu agréable pour les enfants, un lieu de rencontres, de découvertes, d'apports pédagogiques, d'écoute, d'échanges et de dialogues avec les enfants et les familles.

Aussi, plus que jamais dans un contexte où les liens sociaux se distendent, où les groupes s'atomisent faisant place à l'individualisme, nous affirmons notre volonté de faire de nos séjours des espaces d'éducation au « vivre ensemble ».

PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil collectif de mineurs à dominante sportive

Avec hébergement (séjours courts)

Vacances de Printemps 2018

I / PRESENTATION DE L'ORGANISME

L'accueil collectif de mineurs avec hébergement est proposé par le service des sports de la Mairie de La Grand' Croix. (Déclaration DDCCS N° : 0420425SC000217)

Il a pour objectif d'organiser des loisirs pour tous, de promouvoir les activités sportives et culturelles et de proposer une action éducative en complément de l'école.

II / DESCRIPTIF DU SEJOUR

1/ Ce séjour court est une extension de notre accueil collectif de mineur à dominante sportive.

2/ Le thème du séjour est la découverte des activités liées au vent par le biais du char à voile.

3/ Ce séjour aura lieu durant les vacances de Printemps 2018, du 9 au 11 avril.

4/ Il se déroulera à La Franqui (Leucate), dans l'Aude.

Nous serons accueillis au sein du centre de vacances « l'Albatros ».

Situation géographique :

Au sud de Narbonne, Leucate - La Franqui est la plus ancienne station du littoral abritant la plage des Coussoules d'environ 8 km de long (4ème plus belle plage de France).

Descriptif du centre :

Dans un parc de 2500 m², sous les pins centenaires, le centre de vacances « L'Albatros », situé à 150 m de la mer, accueille les enfants dans 2 bâtiments. Chambres, de 3 à 8 lits, avec sanitaires.

5/ Ce séjour sera proposé aux enfants âgés de 12 à 15 ans (2006 – 2003) de la commune ou non.

III / L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique sera composée des 3 éducateurs sportifs du service des sports ainsi que d'intervenants extérieurs.

ORGANIGRAMME DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE :

- **Directeur de l'accueil collectif de mineurs :**

Fabrice CHAMBE ETAPS (éducateur territorial des activités physiques et sportives)

- **Educatrices :**

Aurélie BARDET ETAPS (éducateur territorial des activités physiques et sportives)

Florence SEIVE BEESAPT (Adjointe d'animation)

Les éducateurs de la commune auront en charge la globalité de l'encadrement. Des intervenants extérieurs diplômés (éducateurs du Cercle de Voile du Cap Leucate) assureront le déroulement de l'activité char à voile.

Des temps de concertations seront mis en place avec l'ensemble de l'équipe éducative afin que les objectifs et le contenu de chaque séance soient en lien avec les projets, éducatif et pédagogique du séjour.

IV / LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

L'objectif général durant ce séjour est l'apprentissage d'une activité liée au vent, à un matériel particulier (le char à voile), dans un environnement « ouvert », et d'apprendre à se déplacer.

La connaissance du milieu est aussi un objectif important car, pour pratiquer cette activité, il est essentiel de comprendre l'environnement qui y est lié. Nous aborderons donc le thème du vent en apprenant à repérer sa direction et sa force, puis celui de la typologie de la plage en observant les changements de celle-ci.

De plus, ce séjour sera l'occasion pour les enfants de se confronter à la vie en collectivité, au respect des autres, au partage des tâches communes.

Enfin, ce séjour aura pour objectif d'aider les jeunes à échanger à l'occasion de temps de paroles et de gagner en autonomie (prendre des responsabilités, faire preuve d'initiatives ...)

V / LE PLANNING DU SEJOUR

Le planning du séjour a été établi en fonction des objectifs et des possibilités offertes. Il se veut cohérent, respectueux du bien-être des enfants et adapté à leur âge et leurs capacités.

Pour des raisons d'organisation (danger, intempéries ...), l'équipe éducative se réserve le droit de modifier le planning tout en respectant les objectifs cités ci-dessus. Elle pourra notamment annuler, remplacer ou décaler une ou plusieurs activités.

LUNDI 9 AVRIL 2018				MARDI 10 AVRIL 2018				MERCREDI 11 AVRIL 2018			
Matin		Après-midi		Matin		Après-midi		Matin		Après-midi	
6h30	Départ de l'Espace Roger Rivière	14h 15h30	1ère séance de Char à Voile	8h 9h	Petit Déjeuner	14h 15h30	3ème séance de Char à Voile	8h 9h	Petit Déjeuner	15h	Départ de La Franqui
11h30	Arrivée à La Franqui	16h 17h	Installation au centre l'Albatros à La Franqui	10h 11h30	2ème séance de Char à Voile	16h30 18h	Activité collective	10h 11h30	4ème séance de Char à Voile	20h	Arrivée à l'espace Roger Rivière
12h 13h	Pique nique à la charge des familles	19h15 20h15	Dîner	12h15 13h15	Déjeuner	19h15 20h15	Dîner	12h15 13h15	Déjeuner		
		20h30 21h30	Veillée			20h30 21h30	Veillée				

VI / L'ORGANISATION DU SEJOUR AU QUOTIDIEN

1/ L'HEBERGEMENT :

Nous logerons dans un centre de vacances agréé par l'Etat (DDCS et Education nationale). Les enfants seront répartis dans des chambres de 3 ou 4 lits avec salle de bain et wc. La répartition se fera en concertation avec les enfants. En aucun cas, les chambres ne seront mixtes.

2/ LA GESTION DU LINGE :

Les parures de lits seront fournies par le centre d'hébergement. En revanche, chaque enfant prendra soin d'être muni de vêtements appropriés à la saison et aux activités et de son linge de toilette. Une liste est à la disposition des familles dans un document annexe. Aussi, chaque enfant sera responsable de la gestion de ses bagages.

3/ L'ORGANISATION DE LA TOILETTE

Chaque jour, un temps sera laissé aux enfants pour leur toilette. Ces moments seront définis le premier jour du séjour, seront individuels, et devront être respectés. Nous prendrons le plus grand soin à garantir l'intimité de chacun.

4/ L'ORGANISATION DES REPAS :

Tous les repas seront pris en commun à des heures définies par le centre de vacances (les horaires pourront être adaptés, notamment en fonction des impératifs liés aux activités). Ils seront équilibrés et respecteront les régimes alimentaires de chacun. Le cas échéant, des alternatives seront proposées. Les enfants participeront éventuellement aux tâches liées aux services des repas.

Horaires des repas : Petit déjeuner (buffet) entre 7h30 et 9h.
Déjeuner à 12h15
Dîner à 19h15
Une collation sera proposée aux enfants dans l'après-midi.

5/ LA GESTION DU TEMPS :

La journée sera essentiellement rythmée par notre activité principale, le char à voile. L'heure du levé, du couché ainsi que les temps de repos et de repas seront adaptés aux besoins physiologiques des enfants. (Voir planning)

6/ L'ORGANISATION DES VEILLEES :

Après le repas du soir, un temps formel collectif sera proposé aux enfants.

7/ LA GESTION DE L'ARGENT DE POCHE AINSI QUE LES OBJETS DE VALEUR :

Chaque enfant pourra prévoir une somme « raisonnable » d'argent de poche (pas plus de 30€). Une caisse commune sécurisée sera proposée aux enfants pour y déposer cet argent. Dans ce cas, la somme exacte sera notée et mise à leur disposition le moment voulu. En effet, nous essaierons de programmer un temps où les enfants pourront acheter à leur guise un souvenir ou des friandises !

Aussi, les téléphones portables seront acceptés durant le séjour. Il n'en reste pas moins que leur utilisation sera régulée et interdite à certains moments de la journée et la nuit. Ils seront alors stockés dans un contenant sécurisé. (Voir règlement intérieur)

En outre, tout autre objet multimédia sera interdit tout au long du séjour (Tablettes tactiles, consoles de jeux, lecteurs MP3/MP4, ordinateurs portables etc...).

8/ LE RESPECT DES PRATIQUES RELIGIEUSES :

Dans un souci de laïcité, aucun moment religieux collectif ne sera ni organisé, ni toléré. En revanche, chacun sera libre de vivre ses convictions religieuses durant les temps libres, dans le respect du groupe et des individus.

Concernant les régimes alimentaires liés à la religion, se référer au paragraphe « l'organisation des repas ».

9/ LE SUIVI SANITAIRE DES ENFANTS :

L'équipe éducative veillera à ce que chacun vive son séjour dans de bonnes conditions sanitaires de propreté (toilette, vêtements propres, Hygiène etc...) et de santé (suivi de traitement, d'éventuelle blessure, ou tout autre problème nécessitant ou pas la prise en charge de services médicaux). Se référer à « la fiche sanitaire ».

10/ L'INFORMATION DES FAMILLES :

Les familles seront informées de notre arrivée sur le centre d'hébergement et de l'heure du départ par le biais du site internet de la mairie de La Grand Croix. (www.lagrandcroix.fr)

Des nouvelles du séjour pourront être transmises via ce site.

Les enfants auront accès à leur téléphone portable à différents moments de la journée. Ils pourront alors donner de leurs nouvelles. Pour des raisons d'organisation, les parents ne contacteront pas leurs enfants directement sur leur téléphone portable.

Un numéro de téléphone sera transmis aux familles afin de contacter l'équipe éducative en cas d'URGENCE, de plus le numéro du centre d'hébergement sera également à leur disposition.

11/ LE REGLEMENT INTERIEUR :

Le règlement intérieur du séjour est transmis aux familles. Il devra être approuvé et signé par le responsable légal et l'enfant participant au séjour.

Ce règlement précise les règles et les sanctions en cas de manquement :

« Il est demandé aux enfants de respecter les règles de vie collective. Toute attitude incompatible avec la vie en collectivité ou tout manquement à ce règlement ainsi qu'au règlement du centre hébergeur seront sanctionnés par l'équipe éducative.

Il pourra alors, selon la gravité de la faute, être signalé aux parents et pourra donner lieu au renvoi du jeune concerné ».

VII / L'EVALUATION

L'évaluation est le moyen qui permet à chacun des acteurs de la vie du centre de se positionner par rapport à des objectifs énoncés, de prendre conscience des différentes évolutions et de réadapter en fonction de la situation.

Elle est aussi un moyen de communication facile auprès de parents; en effet lorsque l'enfant évoque peu sa journée auprès de sa famille, il est possible, d'utiliser les outils d'évaluation pour permettre à la famille de visualiser au plus proche la façon dont l'enfant a vécu sa journée.

L'équipe éducative fera un bilan avec les enfants. L'objectif est de mettre en valeur le groupe ou de donner des explications très précises sur les attentes et prévisions quant aux activités passées ou/et à venir. Cette action permettra ainsi aux enfants de réaliser eux-mêmes un bilan de la journée et évoquer les difficultés rencontrées ou les envies.

OUTILS D'EVALUATION :

L'évaluation des objectifs est effectuée : PAR LA DISCUSSION

- A la fin de chaque activité par les animateurs avec les enfants
- Chaque soir en réunion
- Bilan de fin de séjour avec enfants et éducateurs

L'évaluation de l'équipe éducative :

- Bilan journalier effectué chaque soir par les éducateurs : PAR DISCUSSION.
- Bilan de fin de séjour : PAR GRILLE DE CRITERES

L'évaluation de fin de Séjour :

- Bilan effectué par les familles : PAR QUESTIONNAIRE

CRITERES D'EVALUATION :

Objectifs d'autonomie et de responsabilité :

- Les enfants s'impliquent dans la gestion de la vie collective.
- Un maximum de décision sont prises par les enfants.
- Les enfants participent volontairement aux activités.

Objectifs relationnels :

- Les relations sont calmes, détendues, exemptes de toute violence.
- Les réunions sont efficaces et conviviales.
- Les enfants ont envie de montrer ou raconter aux autres leurs expériences lors de l'activité.
- Les enfants ont fait preuve de coopération et d'entraide : bonne cohésion de groupe.